

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 février 2016

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 29 février 2016 à 20h.00 sous la présidence du Maire de la commune, Yannick HERBET.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Lydie DEPREUX, Virginie LE BERRIGAUD (arrivée à 20h.55), Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Magalie BANSE et Adrien PARMENTIER (procurations données respectivement à Géry HERMANT et Yvon CIMBE)

Absente : Amélie LEQUET

-=-=-

Yannick HERBET soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 ; Jean-Marie BACQUET fait remarquer que son intervention portant sur l'absence d'habilitation électrique pour les employés municipaux n'a pas été mentionnée.

Le Maire en prend note puis sollicite l'autorisation d'aborder deux questions non inscrites à l'ordre du jour.

1) Adhésion au SIDEN-SIAN de nouvelles collectivités territoriales

Le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a accepté l'adhésion de diverses collectivités territoriales (communes de SERAIN et LA NEUVILLE EN BEINE, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 5211-18) les assemblées délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

2) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Le 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a décidé d'inclure dans ses statuts la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique et d'entretien des cours d'eau non domaniaux situés sur son territoire.

Les Conseils Municipaux des communes membres sont invités à se prononcer sur cette modification statutaire.

Jean-Marie BACQUET interroge le Maire sur l'avenir du SMABE. Yannick HERBET précise que la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis conserve la possibilité de déléguer cette compétence au SMABE, d'autant que le périmètre de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis englobe également une partie des bassins versants de la Selle et de la Sambre.

Le Conseil Municipal accepte ensuite à l'unanimité cette modification de statuts

3) Acquisition de terrains rue du Frêne

Répondant à l'attente de plusieurs riverains de la rue du Frêne et de la rue Faidherbe, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a accepté de vendre une bande de terrains de 20 mètres de profondeur situés à l'arrière de leur propriété moyennant 3 €/m².

La commune de Beauvois en Cambrésis pourrait profiter des mêmes conditions pour acquérir 952 m² dans le prolongement du parking existant rue Faidherbe.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opportunité.

Laurie LALLEMANT se demande pourquoi les riverains de la rue Faidherbe n'ont pas été consultés, certains auraient pu être intéressés.

Yannick HERBET précise que ce dossier « traîne » depuis plusieurs années et que l'initiative n'a été engagée que par quelques personnes.

S'agissant du mauvais état du parking, signalé également par Laurie LALLEMANT, Yvon CIMBE assure que des cailloux ont été posés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'acte de ces terrains.

4) Contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » : mode de recouvrement

Le Maire rappelle que la commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » et doit régler à ce titre une contribution fixée à 5 €/habitant (contre 3 € en 2015).

Le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a décidé de fiscaliser cette contribution et la faire supporter ainsi par les redevables des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Toutefois, chaque commune peut verser sa contribution par le biais de son budget à condition que le Conseil Municipal exprime sa volonté de refuser la fiscalisation.

Le montant de la contribution 2016 s'élève à 10 880 €.

Yannick HERBET ajoute que l'engagement a été pris de ne pas alourdir la pression fiscale ; il estime que cette contribution est supportable pour le budget communal en l'état actuel.

Par 12 voix pour et 3 abstentions (Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Laurie LALLEMANT) le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de cette contribution.

5) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Yannick HERBET informe l'assemblée que la loi de finances pour 2011 a institué la DETR en fusionnant la Dotation Générale d'Equipement des communes (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR).

La commune de Beauvois en Cambrésis répondant aux critères d'éligibilité de 2016, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention pour les travaux de mise aux normes de sécurité de l'église (création d'une deuxième issue avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

Le montant total des travaux (perçement d'une issue, rampe d'accès, maçonnerie, garde-corps et installation d'une porte anti-panique) s'élève à près de 18 500 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer cette demande d'aide financière.

6) Avance sur subvention au CCAS

Les ressources du Centre Communal d'Action Sociale provenant majoritairement de la commune par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance de 1 500 € sur la subvention 2016 afin de couvrir les premières dépenses de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

7) Versement du solde de la subvention 2015 accordée au Centre Social l'Escale

Le Maire rappelle que par délibération en date du 23 novembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au Centre Social l'Escale une subvention de fonctionnement de 80 750 € au titre de l'exercice 2015.

La totalité de cette somme n'ayant pas été versée en 2015 (55 750 € ont été réglés), la Trésorerie de Caudry demande une délibération confirmant cette aide financière et autorisant le versement du solde de celle-ci, soit 25 000 €.

Adopté à l'unanimité.

8) Reconnaissance de sols : devis complémentaire

Le 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de sondages afin de rechercher d'éventuelles cavités souterraines dans le sous-sol de la pâture appartenant à Mr et Mme DECHERF.

Il s'avère que des interventions complémentaires, non prévues dans le devis initial, doivent être engagées, représentant une dépense de 1 053,60 € TTC.

Géry HERMANT informe qu'une zone supplémentaire est à explorer, sachant qu'une suspicion de cavité a été détectée à l'arrière de la Buissonnière.

Une réflexion sera à mener sur l'opportunité d'engager des sondages prospectifs dont le coût sera beaucoup plus élevé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce devis complémentaire.

9) Maîtrise d'œuvre des aménagements de sécurité rues Berthelot et de Bévillers

La réalisation des travaux de mise en sécurité des rues Berthelot et de Bévillers nécessite au préalable une étude détaillée puis une mission de maîtrise d'œuvre confiées à un Bureau d'Etudes.

PADE Ingénierie, qui a succédé à FL Ingénierie, a présenté une proposition à hauteur de 16 500 € HT, répartie comme suit :

- Avant-projet et projet : 5 600 €
- Plan topographique : 1 900 €
- Assistance aux contrats de travaux : 1 700 €
- Phase réalisation : 7 300 €

Répondant à Jean-Marie BACQUET, Géry HERMANT précise que l'avant-projet sera présenté au Conseil Municipal et à la population.

Il informe ensuite l'assemblée que les relevés réalisés par les services du Conseil Départemental du Nord, rue Berthelot, ont permis de constater d'une part peu d'excès de vitesse, d'autre part un trafic routier proche de 6 000 véhicules/jour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier cette mission de maîtrise d'œuvre à PADE Ingénierie.

10) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016

Afin de pouvoir régler, avant le vote du Budget Primitif, des dépenses d'investissement, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L 1612-1, que le Conseil Municipal accorde au Maire la possibilité d'engager et de mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent, hors emprunts.

Les crédits ouverts en 2015 s'étant élevés à 61 063,31 €, l'autorisation porterait sur la somme maximale de 15 265,83 €.

Yannick HERBET communique ensuite le détail des opérations concernées pour un montant global de 11 200 € environ, à savoir

- sondages de sols : 4 874,40 €
- dossier Loi Barnier : 4 770,00 €
- matériel bibliothèque (vidéo projecteur + sono) : 774,00 €
- comescope : 688,24 €

11) Contrat de téléphonie

Géry HERMANT a été destinataire d'une proposition de la Sté SCT TELECOM portant sur les contrats de téléphone en cours dans les bâtiments communaux à savoir :

- un renouvellement des postes avec la nouvelle gamme Grandstream
- la mise à disposition d'un contrat de maintenance pour l'ensemble des postes
- un abonnement SDSL débit pour l'ensemble des bâtiments équipés en internet,
- un forfait illimité pour l'ensemble des lignes fixes vers les fixes et mobiles et inclus également l'international (24/24 et 7/7).
- un forfait illimité ainsi qu'un forfait partagé de 3h pour l'ensemble des mobiles

Le coût de cette prestation s'élèverait à 586,18 € HT/mois, ce qui constituerait une économie annuelle de plusieurs milliers d'Euros.

Adopté à l'unanimité.

12) Installation de Mr Francis BEGARD au sein du Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale

Yannick HERBET informe l'assemblée que Mr Francis BEGARD, domicilié à CAMBRAI, a été désigné par la CAF du Nord pour intégrer le Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale.

Conformément aux statuts de ce dernier, il appartient au Conseil Municipal de le nommer en qualité d'administrateur du Centre Social l'Escale.

13) Informations diverses

*La dernière réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a été l'occasion, pour Guy BRICOUT et Serge SIMEON, d'annoncer une baisse sensible (jusque 10 %) des subventions accordées aux associations et autres organismes.

La diminution continue des dotations n'est pas étrangère à cette décision.

*Yannick HERBET a reçu un descriptif des travaux d'entretien réalisés par le personnel du SMABE à Beauvois en Cambrésis.

Il a rencontré Christian PAYEN, Président du Syndicat, afin de faire le point sur les inondations recensées au niveau du Pont Lapin, dues notamment à l'afflux d'eau venant principalement de Fontaine au Pire ; une rencontre avec le Maire de cette commune est prévue le 8 mars prochain.

Par ailleurs, une Zone d'Expansion de Crues va être aménagée cette année par le SMABE le long du Riot entre le pont de la RD 643 et celui de la rue de Bévillers prolongée ; cet équipement devrait réduire sensiblement le volume des eaux véhiculées.

*Le repas des aînés se déroulera le Dimanche 6 mars

*Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs le mardi 8 mars à 9h.30 ; le quorum est impératif.

*L'agenda d'accessibilité approuvé par le Conseil Municipal a été accepté par la DDTM.

*Le Maire a de nouveau été sollicité par le Président de l'U.S.Beauvois sur l'installation d'une connexion internet au terrain de football, rendue obligatoire par la ligue du Nord.

*Yannick HERBET a participé le 24 février dernier à FECHAIN à une réunion consacrée à un Observatoire des Centres Sociaux.

Le Conseil Départemental du Nord va diminuer le montant de son soutien financier alors que des incertitudes planent sur celui de la CAF du Nord après 2017.

*Didier JACQUEMIN précise qu'un courrier a été adressé aux riverains de la rue Jean-Baptiste Lebas suite aux empoisonnements d'animaux domestiques constatés dernièrement.

*Un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie a été effectué ce jour suite aux dégradations constatées au terrain de football (pelouse endommagée par le passage d'engins motorisés).

14) Questions diverses

*Jean-Marie BACQUET a constaté l'absence partielle d'éclairage de secours au Foyer Rural ; Yvon CIMBE va faire procéder au remplacement des postes défectueux.

*Laurie LALLEMANT signale des anomalies de fonctionnement à la salle de sports (chauffage, entretien général, marquage au sol).

Yvon CIMBE admet que ce bâtiment s'avère difficile à maintenir en bon état compte tenu des dégradations ou actes de malveillance qui le touchent ; la multitude des utilisateurs de cette salle ne permet pas d'identifier les responsables de tels méfaits.

*Répondant à Fabrice DEPREUX qui interroge le Maire sur le devenir du bâtiment de La Fabrique, Didier JACQUEMIN précise que le Comité Syndical du SIAT du Val du Riot a initié une AMO en novembre 2015 destinée à relancer l'étude préalable à l'aménagement du rez-de-chaussée et du jardin.

Jean-Marie BACQUET constate avec amertume le peu d'initiatives prises par le Syndicat à Beauvois en Cambrésis.

*A Claudine CASIEZ qui s'inquiète du départ prochain de deux médecins, Yannick HERBET rappelle qu'un pré-projet a été envisagé avec la commune de Fontaine au Pire suite à des contacts avec les médecins et professionnels de santé des deux communes.

La création d'une Maison de Santé nécessite deux médecins au minimum ; l'Agence Régionale de Santé a été saisie de cette situation.

*Jean-Marie BACQUET propose d'utiliser le bâtiment Eddy EGO pour stocker les outils et autres matériaux entreposés au sous-sol du Foyer Rural afin de libérer cet espace qui pourrait servir de vestiaires lors de la Fête des Ecoles ou autres manifestations d'ampleur.

Yvon CIMBE précise que le bâtiment Eddy EGO accueille déjà des matériaux et du matériel alors que le sous-sol du Foyer Rural abrite des véhicules et sert d'atelier ; l'utilisation de ce site en vestiaire lui paraît inapproprié.

*Jean-Marie BACQUET souhaiterait obtenir des précisions sur le Centre Equestre en cours d'aménagement ; il se dit qu'un logement y serait aménagé.

Yannick HERBET n'a aucune idée du projet exact, il doit prochainement recevoir la gérante de ce futur établissement.

*Didier JACQUEMIN signale l'organisation d'une semaine de la Sécurité Routière du 23 au 30 Mai et d'une après-midi consacrée à la Prévention Routière le 27 avril de 14h.30 à 16h.30 au Foyer Rural.

Les panneaux « voisins vigilants » seront prochainement installés.

*Aurélié HUET note que des véhicules continuent d'emprunter la rue Jean-Baptiste Lebas en sens interdit ; elle regrette également des stationnements intempestifs devant l'école Maurice CAREME et le Red Café, ainsi que rue Daniel Sorlin.

*Laure BOUBET signale une fuite au plafond de la salle de musique

*Jean-Marie BACQUET s'étonne que la Médaille de la Ville n'ait pas été décernée à Gérard DEVAUX pour ses 37 années de mandat de Maire alors que Mme BERDAL, dont la générosité méritait d'être récompensée, a été distinguée.

Yannick HERBET estime que l'honorariat est une marque d'estime du travail accompli.

*Jean-Marie BACQUET interroge le Maire, sur l'absence de réponse à un courrier du Président de l'Association de Parents d'Elèves.

Yannick HERBET et Didier JACQUEMIN précisent que c'est le Conseil d'Ecole qui a légitimité à le faire.

*Claudine CASIEZ rappelle l'engagement de communiquer à chaque Conseiller Municipal une liste de personnes à contacter en cas de problème à signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.40.